



LES MESURES SANITAIRES DE L'OFFICE NOTARIAL CHATEAU D'ARCES

Bientôt, vous vous rendrez dans notre office et nous vous y accueillerons avec plaisir.

En raison de la crise sanitaire actuelle, nous avons mis en place un certain nombre de mesures de protection afin de garantir votre santé ainsi que celle de nos collaborateurs.

Nous savons que, comme nous, vous mettez les impératifs de santé au-dessus de toutes autres considérations et que vous voudrez bien accepter les contraintes que cela peut représenter.

Aussi, nous vous remercions de prendre en compte les règles suivantes et de les respecter, ainsi que nous nous y engageons nous-mêmes.



Il vous est demandé de **porter un masque aux normes AFNOR** lors de l'entrée dans l'Office notarial. Nous ne garantissons pas d'être en mesure de pouvoir vous en fournir.



Il vous est demandé d'être **à l'heure au rendez-vous**.



A votre arrivée, nous vous remercions de vous signaler à l'accueil ; puis serez alors convié à **patienter à l'extérieur** jusqu'à que l'on vienne vous chercher. Une salle d'attente extérieure a été aménagée pour votre confort.



Avant l'entrée dans un bureau, vous serez invité à vous **désinfecter les mains** au moyen d'un gel hydroalcoolique mis à votre disposition. Nos toilettes sont inaccessibles pendant la pandémie.



Il vous sera demandé de respecter une distance de **1 mètre a minima** entre les personnes, le bureau de réception étant aménagé à cet effet.



Des gants à usage unique seront mis à votre disposition pour le stylo en cas de signature électronique. Nous vous remercions de prévoir également un **stylo personnel**.